

Politique antidopage

Objectif

1. Le but de cette politique est de confirmer que Ballon sur glace Canada a adopté le PCA 2021 comme sa principale politique antidopage nationale.
2. Ballon sur glace Canada a l'obligation de signaler les violations potentielles du PCA 2021.

Portée et autorité

3. Cette politique s'applique à tous les participants organisationnels.
4. En cas de conflit entre cette politique et le PCA 2021, le PCA 2021 prévaudra.

Engagement, adoption et coopération

5. Ballon sur glace Canada s'engage en faveur du sport propre au Canada et approuve le CADP 2021 et le CMA.
6. Ballon sur glace Canada a adopté et accepte de respecter le PCA tel qu'il peut être modifié de temps à autre.
7. Ballon sur glace Canada est catégoriquement opposé à la pratique du dopage dans le sport pour des raisons éthiques, médicales et légales.
8. Ballon sur glace Canada coopérera avec les enquêtes de la CCES concernant les violations potentielles des règles antidopage.

Éducation et formation

9. Des liens et des ressources antidopage sont fournis en **Annexe A**.
10. Ballon sur glace Canada veillera à ce que chaque athlète et toute autre personne participant au sport et soumis au PCA par l'adoption de Ballon sur glace Canada du PCA sache qu'ils sont soumis aux règles antidopage contenues dans le PCA et soient informés de manière appropriée.

Normes de conduite

11. Ballon sur glace Canada inclura les exigences suivantes dans la section applicable de son *code* :
 - a) Les participants organisationnels doivent raisonnablement coopérer avec la CCES ou une autre organisation antidopage enquêtant sur les violations des règles antidopage.
 - b) Les entraîneurs, les préparateurs physiques et autres personnels de soutien aux athlètes qui utilisent des méthodes ou substances interdites par le PCA sans justification valide et acceptable ne peuvent pas entraîner, préparer ou soutenir autrement les athlètes.
 - c) Les participants organisationnels ne doivent pas harceler, intimider ou se comporter de manière offensante envers un officiel de contrôle antidopage ou toute autre personne impliquée dans le contrôle antidopage.

Sanctions et réciprocité

12. Ballon sur glace Canada se conformera au PCA en ce qui concerne les annonces publiques des résultats positifs aux tests.
13. Ballon sur glace Canada respectera toute sanction appliquée en cas de violation du PCA, que ce soit imposé par l'AMA ou la CCES.
14. Ballon sur glace Canada respectera les sanctions appliquées à un participant organisationnel en raison d'une violation des règles antidopage, que ce soit imposé par l'AMA, la CCES ou toute organisation sportive nationale ou provinciale.
15. Tous les participants organisationnels sanctionnés pour une violation des règles antidopage seront inéligibles à participer à un rôle quelconque avec Ballon sur glace Canada ou à toute compétition ou activité organisée, convoquée, tenue ou sanctionnée par Ballon sur glace Canada selon les sanctions imposées.

Annexe A – Liens et ressources antidopage

Information sur l'antidopage et le sport basé sur les valeurs :

- Site web de la CCES : www.cces.ca/fr
- Site web du Sport Pur : www.truesportpur.ca/fr
- E-learning de la CCES : contactez la CCES pour plus d'informations
- • Notes consultatives et communiqués de presse de la CCES : www.cces.ca/fr/abonnement

Information sur les substances :

- Global DRO: www.globaldro.com
- Contacter la CCES: 1-800-672-7775 ou substances@cces.ca

Autorisation d'utilisation thérapeutique (AUT) :

- Assistant médical de la CCES : www.cces.ca/fr/exemptions-medicales
- Contacter la CCES: 1-800-672-7775 or tue-aut@cces.ca

Signaler le dopage:

- Ligne d'assistance pour signaler le dopage : 1-800-710-CCES or www.cces.ca/fr/ligne-integrite-cces

Remarque: diverses ressources imprimées sont disponibles.

Contactez la CCES pour plus d'informations (education@cces.ca ou 1-800-672-7775).